Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260901-202607005-DE

DELIBERATION
SEANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an 2026 le 07 juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Pascal BARBRON, Aymeric CROISSANT. Emma FESSELIER, Maxime FEVRIER, Astrid JOURDAN, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Joël BOUVIER.

Absents excusés : Sonia SUBIRY a donné procuration à Audrey MENEUX.

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation : 02/07/2026
Date d'affichage : 02/07/2026

A été nommé(e) secrétaire : Joël BOUVIER

- **2026-07-005 Budget Commune – Décision Modificative n°3**

Madame Le Maire explique que dans le cadre des travaux de l'Eglise, l'entreprise GAUTIER a fini de réaliser ses travaux.

Afin de pouvoir régler la dernière facture, la commune a pris attache avec le conseiller aux décideurs locaux, qui a proposé la décision modificative suivante :

Budget	Section	Chapitre	Imputation	Opération	Montant
Commune	Investissement	21	231	54 - Eglise	+ 16 000.00 €
Commune	Investissement	21	2138	107 - Mairie	- 16 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
- De valider la décision modificative ci-dessus,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Saint Germain du Pinel * 1 rue de la Mairie 35370 *

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 07 07 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué